



Ville de Trois-Pistoles

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, que :

Le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles aura à statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi **14 août 2023 à 19h30**, à l'hôtel de ville sis au 5 rue Notre-Dame Est à Trois-Pistoles.

Objet : Immeuble sis au 290 rue Jean-Rioux

La demande consiste à permettre un total de 11 espaces de stationnements au lieu de 30, tel qu'exigé à l'article 19.1.2 du Règlement no 591 de zonage.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à celle-ci.

Donné à Trois-Pistoles, ce 12^e jour de juillet 2023.

Original signé

Catherine Fiset, LL. B.
Greffière